

Paris le 25 octobre 2012

LIMINAIRE FO DGFIP AU CT du 26 OCTOBRE 2012 (RIALTO FUSION IFU)

Monsieur le Président,

Sur le premier point à l'ordre du jour: **expérimentation 'investigations RIALTO'**

FO DGFIP réaffirme l'importance du contrôle fiscal externe qui est la nécessaire contrepartie du système déclaratif. Cette mission doit être exercée sur tout le territoire pour toutes les catégories de contribuables et redevables.

Pour ce faire, FO DGFIP continuera de revendiquer que les moyens humains, matériels et législatifs, nécessaires au bon exercice de la mission et dans de bonnes conditions de travail soient attribués à toutes les structures en charge du contrôle fiscal.

Les missions de contrôle fiscal doivent bénéficier de moyens matériels conséquents et d'un niveau d'emplois suffisant pour permettre à nouveau d'assurer une qualité de service public à la hauteur des attentes légitimes de tous les contribuables.

Or le projet de loi de Finances prévoit 2323 suppressions d'emplois supplémentaires pour 2013. Sans connaître la répartition départementale de ces suppressions, on peut supposer que Paris paiera de nouveau un lourd tribut. Aujourd'hui, pour FO DGFIP les moyens ne sont pas au rendez vous!

La Direction Générale annonce la sanctuarisation de la mission de contrôle alors qu'elle est soumise aujourd'hui aux attentes de la société et des entreprises et qu'elle se transforme petit à petit, au fil des réformes, d'une administration de contrôle en une administration de service ou de conseil fiscal.

Pour FODGFIP, une vérification doit s'effectuer selon des critères qualitatifs et légaux sans objectif financier préalable.

La certification imposée aux brigades de vérification n'apporte pas de plus-value à la qualité du dialogue avec le contribuable. Elle a alourdi les tâches administratives du vérificateur qui doit formaliser toutes les étapes de la procédure de vérification. Ceci alors que les postes de catégorie B (secrétaire de brigade) ont été supprimés.

Pour FODGFIP, la « garantie fiscale » consistant à évoquer les points contrôlés qui n'ont pas donné lieu à rehaussement, alourdit la charge de travail du vérificateur sans rien apporter à la procédure.

L'outil RIALTO, se substituant aux documents existants, met en place une méthodologie exhaustive et contraignante. Elle enlève toute liberté au vérificateur d'adapter les modalités de son contrôle en fonction de ses acquis techniques et de ses connaissances du terrain.

FO DGFIP dénonce également l'utilisation de RIALTO comme un outil de suivi et de contrôle individualisé des agents vérificateurs.

C'est pourquoi FO DGFIP exprime clairement son opposition à l'instauration d'un quelconque cahier de suivi des opérations de contrôle.

Cet outil serait au service de la performance individuelle des vérificateurs et en conséquence engendrerait une mise en compétition malsaine entre collègues. Le module investigations de RIALTO doit être abandonné.

Nous nous opposons à son extension puis sa généralisation.

De plus cette logique financière désigne comme contrôlé privilégié, le salarié. Ceci ne nous paraît pas équitable.

Sur le deuxième point à l'ordre du jour à savoir **les fusions des IFU**

Vous nous présentez aujourd'hui des projets de fusion d'IFU qui concernent pas moins de 5 SIE.

Ces restructurations de services, bien que mettant en place des organisations différentes d'un SIE à l'autre, obéissent à une même logique de concentration et de regroupement de services. C'est la gestion au jour le jour de la pénurie de personnel.

Il s'agit bien pour l'administration de mettre en place des équipes de travail plus importantes en nombre d'agents pour tenter de faire fonctionner au mieux des services qui sont au bord de l'explosion. Dans un contexte de pénurie d'emplois, un nombre d'agents plus important à la disposition de l'encadrement permet plus de flexibilité dans le pilotage et la gestion des ressources humaines au quotidien.

Les conséquences de la mise en place de telles réorganisations ?

–une polyvalence accrue des agents au détriment d'un suivi individualisé des dossiers.

–une gestion des services par type de missions et non plus par dossier ou secteur géographique.

–une banalisation des doctrines d'emplois, un agent de catégorie B pouvant assurer des tâches habituellement dévolues aux agents de catégorie C et vice versa.

–un risque accru d'abandon pur et simple de certaines missions qui seront noyées dans la masse (exemple : traitement des courriers BNI)

A la lecture de ces différents projets, nous mesurons mieux les effets dévastateurs des innombrables suppressions d'emplois qui se sont succédées depuis plusieurs années au sein des structures SIE, en particulier dans les catégories B et C.

La question essentielle reste posée: les missions dévolues aux SIE ainsi réorganisées seront-elles mieux assurées ?

La réponse est assurément non.

Même après réorganisation, le déséquilibre qui existe déjà entre volume des tâches à accomplir et effectifs disponibles pour les réaliser, reste inchangé.

Pour FO- DGFIP, seul un comblement des actuelles vacances d'emplois et un recrutement à hauteur des besoins des services permettraient à ces derniers d'exercer pleinement leurs missions de service public.

C'est pourquoi nous ne serons pas complices de cette duperie. Nous vous laissons l'entière responsabilité de la destruction des services et des missions. Nous ne discuterons pas du bien fondé ou non de ces fusions dans l'état actuel de ces services.

Si le dialogue social passe par la cogestion de la pénurie, nous ne sommes pas candidats.

Nous nous prononçons contre ces fusions et quitterons la séance quand ce sujet sera abordé dans ce présent CT.

Il paraît que le Directeur Général compte s'occuper du bien être de ses agents. D'ailleurs vous, M. Parini, Directeur Régional ne manquez pas une occasion de le rappeler à votre hiérarchie. Pour acter de la véracité de cette nouvelle préoccupation, l'annulation des suppressions d'emplois 2013 ne serait-il pas un bon signe auprès des agents, plutôt que l'adaptation aveugle aux moyens existants.